

Guide des aides économiques

Conseil aux entreprises



Région Pays de la Loire

Objectif

Appui à des organismes (ARACT, OPCA, branches professionnelles) pour des opérations permettant aux entreprises (PME-PMI, entreprise d'insertion...) de bénéficier de conseils en matière de ressources humaines, d'organisation du travail et d'amélioration des conditions de travail.

Bénéficiaires

Dans le cadre du contrat Etat – Région, les structures régionales assurant une fonction de centre de ressources et apportant un conseil aux entreprises :

- l'Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT),
- l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI)

Nature

Le soutien de la Région à l'action de ces structures est arrêté sur la base du programme annuel d'activité adopté par chacune d'elles.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr